

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AVRIL 2016

COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Les Conseillers Municipaux de la Ville du PORT sont priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 5 avril 2016 à 17 h 00 à la Mairie.



En Mairie, le 25 MARS 2016

LE MAIRE

Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du mardi 1^{er} mars 2016 P. 01
- Budget primitif 2016 : Budget principal P. 13
- Budget primitif 2016 : Budget annexe Eau P. 16
- Budget primitif 2016 : Budget annexe Assainissement P. 18
- Budget primitif 2016 : Budget annexe du service Fossoyage P. 20
- Budget primitif 2016 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC P. 21
- Taux des Impôts 2016 P. 22
- Attribution de subventions 2016 aux associations et établissements publics P. 23
- Réseau de lecture publique - Projet Scientifique et Culturel (PSC) P. 30
- Théâtre Sous les Arbres - Appel à projets P. 53
- Acquisition de matériels techniques pour le Théâtre Sous les Arbres P. 59
- Acquisition de matériels d'entretien et de matériels sportifs pour les salles, gymnases et piscine du Port P. 60
- Conventionnement entre l'Etat et la Commune pour la mise en place du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) P. 61
- Adhésion de « La Maison du Citoyen » du Port au réseau des « Points d'accès au droit » P. 72
- Commission communale pour l'accessibilité – Désignation des élus membres de la commission P. 78
- Principe de contractualisation d'un avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville et la CAF P. 79
- Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale - Prorogation de la concession – Avenant n°2 au traité de concession P. 90
- Convention 2016 Commune du Port / Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) – Mission d'assistance technique sur l'aspect architectural des demandes d'autorisation d'urbanisme P. 94
- Rétrocession des aménagements de la place de la Mairie - Opération "Quartier Mairie" P. 99
- Résorption de l'Habitat Insalubre « Rivière des Galets Village » - Convention publique d'aménagement avec la SEDRE – Approbation du CRAC 2014 P. 100
- Résorption de l'Habitat Insalubre « Say-Piscine » - Convention publique d'aménagement avec la SIDR – Approbation du CRAC 2014 P. 106
- Tarif de location d'infrastructures de télécommunication de la Ville aux opérateurs Télécom P. 119
- Valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration - Convention de mise à disposition entre le SIAPP et la ville du Port P. 120
- Valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration - Création du budget annexe sous forme de SPIC P. 124
- Service de valorisation de l'eau traitée en sortie de station d'épuration - Approbation de la tarification P. 126
- Programme de travaux de mise aux normes sécurité et hygiène de la Halle des Manifestations - Approbation du programme de travaux et du plan de financement P. 127
- Autorisation de la Commune du Port pour le fonctionnement de la direction générale de la SEM GEM'PORT des Mascareignes – La Halle P. 128

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint (par M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint), Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe (par M. Jean Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint (Mme Danila Bègue), M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana), M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant), Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec (Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Karine Mounien à 17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s) : M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

Ouverture de la séance à 17h00

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI
1^{ER} MARS 2016**

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 4 absentions : Mme Mémouna Patel, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte), le Conseil Municipal décide d'approuver :

Article 1 : le Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Ville ;

Article 2 : l'attribution des subventions au SIVU Rivière des Galets, à la Caisse des Ecoles, au CCAS, aux associations et autres personnes de droit privé et aux organismes publics ;

Article 3 : le montant des Crédits de Paiements de 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE EAU

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'Eau.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'Assainissement.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE FOSSOYAGE

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du Service Fossoyage.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

TAUX DES IMPOTS 2016

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide d'approuver les taux des taxes locales pour l'année 2016.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

M. Wilfrid Cerveaux et M. Daniel Vassinot ne prennent pas part au vote.

A la majorité (3 oppositions : Mme Mémouna Patel, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte), le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2016 aux associations et aux établissements publics selon le tableau annexé au présent rapport (annexe 1),

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE - PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de valider les orientations et propositions exposées dans le cadre du projet scientifique et culturel (PSC) du réseau de lecture publique portois ;

Article 2 : d'autoriser son utilisation pour toute demande de subvention auprès de l'Etat - DAC-OI pour des études et travaux de réhabilitation ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

THEATRE SOUS LES ARBRES - APPEL A PROJETS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver le lancement d'un appel à projets pour le choix de l'opérateur qui aura en charge le lieu dit le « Théâtre Sous les Arbres » ;

Article 2 : de valider le cahier des charges proposé pour cet appel à projets ci-annexé ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES POUR LE THEATRE SOUS LES ARBRES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'adopter le nouveau plan de financement des acquisitions de matériels techniques pour le Théâtre Sous les Arbres ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à solliciter auprès de la collectivité régionale la subvention correspondante ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes y afférents.

ACQUISITION DE MATERIELS D'ENTRETIEN ET DE MATERIELS SPORTIFS POUR LES SALLES, GYMNASES ET PISCINE DU PORT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'adopter le lancement et le plan de financement d'acquisitions de matériels d'entretien et de matériels sportifs pour cinq équipements sportifs portois ;

Article 2 : d'approuver la participation financière de la Ville du Port à l'opération pour un montant de 11 940 € ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à solliciter auprès de la collectivité régionale la subvention correspondante ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes y afférents.

CONVENTIONNEMENT ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE POUR LA MISE EN PLACE DU CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver les termes du conventionnement entre l'Etat et la Commune pour la mise en œuvre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) (projet ci-annexé) ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

ADHESION DE « LA MAISON DU CITOYEN » DU PORT AU RESEAU DES « POINTS D'ACCES AU DROIT »

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver le principe d'évolution de la « Maison du Citoyen du Port » en point d'accès au droit,

Article 2 : de valider la convention constitutive afférente ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes.

**COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
DESIGNATION DES ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de désigner au vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n°2011-525 du 17 mai 2011 – article 76), la liste des élus qui feront partie de la commission communale d'accessibilité,

Article 2 : de valider la liste des élus (Mme Béton, M. Maillot, M. Babef et Mme Mounien) pour siéger au sein de la commission communale d'accessibilité,

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes correspondant à cette affaire.

PRINCIPE DE CONTRACTUALISATION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENTRE LA VILLE ET LA CAF

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver le principe de contractualisation d'un avenant N°1 à la Convention Territoriale Globale entre la Ville et la CAF pour ces deux actions supplémentaires,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondant à cet avenant.

RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LEPERVANCHE, VERGES ET VOIE TRIOMPHALE - PROROGATION DE LA CONCESSION – AVENANT N°2 AU TRAITE DE CONCESSION

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 prorogeant de deux années la concession « Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale » ci-annexé,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout autre adjoint habilité à signer ledit avenant.

**CONVENTION 2016 COMMUNE DU PORT / CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) – MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR
L'ASPECT ARCHITECTURAL DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver la mise en place, pour l'année 2016, de la convention de partenariat entre la commune du Port et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de La Réunion (CAUE) pour une mission d'assistance technique sur l'aspect architectural des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Article 2 : d'approuver le versement de la somme de 6 400 €,

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention et tous les actes correspondants.

**RETROCESSION DES AMENAGEMENTS DE LA PLACE DE LA MAIRIE - OPERATION
"QUARTIER MAIRIE"**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver la rétrocession, par la SIDR à la commune, des aménagements de la place de la mairie pour un montant de 298 764 € TTC,

Article 2 : d'appliquer de l'article 1042 du Code général des impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « RIVIERE DES GALETS VILLAGE » -
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEDRE – APPROBATION DU
CRAC 2014**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver les charges et les produits de l'année 2014, et notamment :

- Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2015,
- Le bilan financier global actualisé,
- La participation globale actualisée de la commune à l'opération,
- La participation de la commune au titre de l'année 2014,
- L'avenant n°11 à la Convention Publique d'Aménagement ci-annexé,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

**RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « SAY-PISCINE » - CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR – APPROBATION DU CRAC 2014**

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver les charges et les produits de l'année 2014, et notamment :

- Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2015,
- Le bilan financier global actualisé,
- La participation globale actualisée de la commune à l'opération,
- La participation de la commune au titre de l'année 2015,
- L'avenant n°13 à la Convention Publique d'Aménagement ci-annexé,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

TARIF DE LOCATION D'INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION DE LA VILLE AUX OPERATEURS TELECOM

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver le principe de location d'infrastructures de télécommunication de la ville aux opérateurs de télécommunications,

Article 2 : d'approuver le tarif proposé,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents correspondants.

VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE SIAPP ET LA VILLE DU PORT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver la signature d'une convention entre le SIAPP et la Ville du Port pour la mise à disposition des eaux traitées en sortie de station d'épuration à des fins de valorisation,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION - CREATION DU BUDGET ANNEXE SOUS FORME DE SPIC

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver la création de ce nouveau budget annexé à la Ville portant sur la valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration aux caractéristiques sus visées,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

SERVICE DE VALORISATION DE L'EAU TRAITEE EN SORTIE DE STATION D'EPURATION - APPROBATION DE LA TARIFICATION

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver les tarifs proposés,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les conventions de vente avec les bénéficiaires du service.

PROGRAMME DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SECURITE ET HYGIENE DE LA HALLE DES MANIFESTATIONS - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Mme Lacpatia, M. Mouniata, Mme Boyer, Mme Infante et M. Valy ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel relatifs à cette opération.

**AUTORISATION DE LA COMMUNE DU PORT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA
DIRECTION GENERALE DE LA SEM GEM'PORT DES MASCAREIGNES – LA HALLE**

Mme Infante ne prend pas part au vote.

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 4 absentions : Mme Mémouna Patel, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte), le Conseil municipal décide :

Article 1 : de mettre fin au régime antérieur en annulant l'article 8 de la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2015,

Article 2 : d'autoriser la rémunération de Madame Karine INFANTE au titre de ses fonctions de directrice générale de la société, dans la limite annuelle de 50 000 euros brut.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à Le Port, le 6 avril 2016

LE MAIRE



Olivier HOARAU